Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

Memoires_018.jpg

Article, de secourir les Grisons cõtre tous ceux qui entreprendront sur leurs pays.

tos nostros trium Ligarum actualiter vexari, & bello molestari in suis terris & dominijs externo bello seu guerra, pollicemur & promittimus aduersus omnes & quoscumque fidele auxilium, iuuamen & defensionem nostris proprijs expensis.

1514.

Les Suisses incitez par l'Empereur Maximilia assiegent Dijon.

Du Bellay au premier liure de ses Memoires rapporte, Qu'en l'an 1514. le Seigneur de la Trimouïlle s'estant retiré de la guerre d'Italie en France, il fut suiuy par quatorze ou quinze mille Suisses, incitez par le Pape Iules & ledit Empereur Maximilian, accompagnez de la gendarmerie de la Franche-Comté, & de quelques Reistres, lesquels assiegerent Dijon, où la vertu des assiegez seruit de murailles: tellement qu'apres cinq sepmaines de siege, les Suisses furent (par vn Traicté que fit auec eux ledit sieur de la Trimouïlle) renuoyez en leurs pays, en leur promettant payer quatre cents mille escus, que la France leur deuoit pour les seruices faits aux guerres d'Italie; & ce auec des conditions, lesquelles portees au Roy Louys XII. il ne les voulut toutes accorder & signer. Voilà la premiere recõpense que la Maison de Frãce receut de celle d'Austriche, pour luy auoir procuré sa Ligue hereditaire auec les Suisses.

L'an 1515. le Roy François I. successeur dudit Roy Louys XII. passa les monts auec vne puissante armee, dit ledit du Bellay, où il accorda auec les Suisses, *De leur* fournir vne grosse somme de deniers qu'ils disoient leur estre deuë, tant par le feu Roy Louys XII. que par ses pre-

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

Memoires_019.jpg

decesseurs, pour les seruices qu'ils luy auoient faits, & mesmes suiuant ledit Traicté de Dijon fait par le sieur de la Trimouille ; moyennant la reception desquels deniers, lesdits Suisses deuoient remettre entre les mains du Roy François I. le Duché de Milã: mais le Cardinal de Sion, Legat du Pape, & le Deputé de l'Empereur Maximilian s'estans allez rendre en l'armee des Suisses, qui estoit de trente-cinq mil; on les persuada tellement de rompre leur foy, (ce qu'ils firent) que le Roy fut contraint d'en venir à vne bataille, qui dura deux iours, & fut appellee la Iournee de Marignan, où il demeura de quatorze à quinze mille Suisses morts, & des meilleurs Capitaines & plus aguerris qu'ils eussent. Apres ceste victoire les François recouurerent le Milanois, & les sieurs des Ligues renouuellerent l'Alliance de France plus estroictement qu'ils n'auoient encores fait.

1515.

Iournee de Marignan.

Alliance renouuellee auec les Suisses.

Sleidan rapporte en son 8. liure, qu'en l'an 1531. les troubles pour la Religion se renouuellerent entre les cinq petits Cantons Catholiques, d'vne part, (qui s'allierent pour ce subjet du Roy Ferdinand Archiduc d'Austriche:) & les Cantons Protestans de Zurich, de Berne, & de Basle, d'autre, (qui firent aussi Alliance auec le Landgrave de Hesse, & ceux de Strasbourg:) & qu'apres quelques batailles & combats qui auoient reduit les affaires des vns & des autres en vn merueilleux desordre, & leurs estats en vne euidente ruine, le Roy de France, auec ceux de Glaris, Fribourg, Soleurre & Appen-

1531.

Trouble en Suisse pour la Religion, fomenté par la Maison d'Austriche, & appaisé par l'interposition de celle de France.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

Memoires_020.jpg

zel, auoient moyenné la Paix entr'eux, dans le Traicté de laquelle fut mis clause expresse, *Que les cinq Cantons Catholiques rendroient les seaux de leur nouuelle Alliance auec le Roy Ferdinand Archiduc d'Austriche: & les Cantons Protestans, ceux du Landgraue de Hesse, & ceux de Strasbourg.* Aucuns Historiens ont remarqué, que l'on iugea dez lors que ceste Alliance de l'Archiduc d'Austriche auec les Cantons Catholiques s'estoit faite à dessein d'entretenir vn trouble parmy les Suisses, à quoy le Roy de France auoit esté soigneux de remedier par la reddition desdites Lettres & Seaux de ceste nouuelle Alliance, pour maintenir la sienne.

Que la Maison d'Austriche n'ait tasché de temps en temps de troubler l'estat des Suisses, ou empescher que la France ne tirast le secours de gens de guerre qu'elle se promettoit d'eux, quand elle en auroit besoin, il ne faut que voir en l'annee 1536. dans les Memoires du Bellay, la Harangue que fit l'Empereur Charles V. à ses Capitaines à son entree en Prouence, sur ce qu'il s'estoit imaginé d'enuahir la France, & qu'il n'y auoit rien qui luy peust resister, ny l'empescher de s'en rendre le Maistre.

1536. Harangue que l'Empereur Charles V. fit à ses Capitaines, sur le dessein qu'il auoit d'enuahir la France, &

Iusques icy (leur dit-il) *nous auons trop enduré au Roy faire la guerre sur l'autruy, contraignons-le vn peu à bon escient de venir au poinct de defendre le sien. Voyons si le François autant dedans que dehors son Royaume est si gentil compagnon: si dedans il est sauage & retenu comme vous dittes. Ne cognoissez-vous point sa nature par tant d'esprenues que vous en auez faites, qu'il ne vaut sinon à vne premiere impetuosité*

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

Memoires_021.jpg

A dissimuler & temporiser, il s'aneantit, & pert de s'en faire Roy, les asseurant que les Suisses n'enuoyeroient aucun secours en France suiuant l'Alliance.

courage? Et d'autre part, ie cognois le Roy estre Prince de cœur si hautain, voire plustost temeraire, qu'il s'estimeroit auoir receu vne grosse honte, s'il me laissoit entrer & sejourner en son Royaume, sans qu'il me vint presenter la bataille: & s'il la me presente, qui est celuy de vous qui ne se tienne asseuré de la victoire? Croyez-moy certainement que le seul moyen de mettre fin à ceste guerre, c'est qu'il soit outre ce qu'il est, Empereur & Roy des Espagnes en ma place, ou moy en la sienne Roy de France outre ce que ie suis: & pour en venir à bout, il nous faut approcher de plus prez, & le chercher aux entrailles de son Royaume, non pas nous amuser en ce pays, en attendant qu'il y passe, pour luy donner moyen, espargnant son pays, qui luy foncera tousiours argent, de venir faire icy viure son armee à nos despens, & l'enrichir du pillage de ce dont nous deuons chercher de nous preualoir, à la solde & entretenement des nostres, &c. Vous cognoissez tous aussi bien que moy quels gens de guerre sont les François à pied; A cheual, ils se veulent faire estimer quelque chose, & à la verité ils y sont plus duits & accoustumez: Mais vous sçauez qu'à Fossan & à Conflans nous leur auons entierement desmonté deux cents cinquante hommes d'armes: à Turin y en a prez de deux cents, qui ne peuuent esperer meilleure fortune: les autres bandes qui ont esté deçà ne peuuent estre sinon à demy desfaites, pour auoir en si peu de temps & sans sejour fait le voyage de passer & repasser les mõts; en sorte que vous auez à combattre le reste & les reliques, & non la gendarmerie accoustumee Françoise. Tout leur refuge & esperance gisoit és Lansquenets & Suisses, desquels ils faisoient compte de recouurer à leur appetit & commandement: mais nous auons (Dieu

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

Memoires_022.jpg

mercy) donné si bon ordre, que de Lansquenets ils n'en auront plus; & de ceux qu'ils ont, ie ne dis pas tous les moyens que i'ay en main de les leur faire perdre. Et des Suisses, i'ay promesse certaine & asseuree, qu'à leurs gens ils ne donneront congé d'aller au seruice de Prince quelconque hors de leurs pays.

De ceste violente Harangue le Roy François I. en ayant eu aduis, il dit aussi à ceux de son Conseil; L'Empereur se vante de deux choses l'vne, & fait son compte de la premiere partie de la disiõctiue, ou qu'il sera Roy de France, ou moy Empereur. Estre Empereur ie ne le pretends, & si i'ay satisfait (ainsi que i'ay) à tous deuoir enuers le Duc de Sauoye, enuers l'Empereur, enuers Dieu Tesmoin & Arbitre de tous Traictez, Roy de France ne sera-il iamais: & le mesme Dieu Vieux & Iuge de superbe & intollerable contumace, tournera sa fureur & vengeance à l'encontre de celuy enuers lequel ne se peuuent trouuer aucunes assez agreables raisons de pacifier & oublier inimitié; Doncques, d'autant que nous cognoissons quelle difference il y a de celuy qui a Dieu propice, à celuy qui l'a contraire: & que nous pouuons maintenant (auec nos consciences bien informees & satisfaictes entrer en ceste guerre) portons-y non seulement le mesme cœur de bien faire, qu'en autres entreprises nous auons porté; mais vne certaine ire & indignation, comme à l'encontre, non que d'ennemis, mais d'infracteurs, abuseurs, & deguiseurs de foy. I'ay esperance en Dieu de dresser & assembler mes forces, lesquelles vnies, si l'Empereur s'arreste en Piedmont, i'y passeray en tel equipage, que ie ne craindray point à le rencontrer, & d'essayer auec vne bonne troupe de François, si encores aujourd'huy la France porte des gens que toute ma vie i'ay veu faire fuir les Espagnols

Le Roy François I. asseure ceux de son Conseil qu'il aura des Suisses & des Landsquenets nonobstant les vãteries de l'Empereur.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

Memoires_023.jpg

deuant eux : ou si les Espagnes en ont produit d'autres que ceux qui tousiours ont accoustumé de fuir deuant nous. Ie sçay que sur nous ils ont eu depuis vn temps quelques aduantages, & voirement aduantages : car pair à pair, ie n'ay iamais veu que de viue force le François n'ait battu, & encores espere battra l'Espagnol auec sa brauerie.

A nostre gendarmerie ferois-je vne grosse iniure, si ie la mettois en dispute de comparaison auec celle de l'Empereur. Il aura des Italiens, aussi en aurons-nous, & non des pires, & tant que nous en voudrons. Et quant aux Lansquenets, si de nombre les siens passent les nostres, ils ne les passeront de courage, ne de vertu, ne d'experience : Et si nous aurons des Suisses à suppleer le nombre, quelque chose que l'Empereur ait practiqué, ne qu'il se soit vanté au contraire.

Sleidan Historien Protestant, & Alleman, en son dixiesme Liure, rapporte aussi qu'en ceste mesme annee le Roy Ferdinand enuoya en Ambassade vers les Suisses, Iacques Sturcel, ausquels il fit vne longue Harangue, pour leur persuader de ne laisser faire aucune leuee de leurs gens de guerre pour enuoyer au secours de France ; & que l'article de l'Alliance dont les François se vantoient auoir auec les Suisses ne deuoit auoir lieu : Mais ny cest Ambassade, ny les grandes armees que l'Empereur auoit lors sur pied, prestes d'entrer en France, ny sa puissance qu'il exhaltoit tant pour imprimer de la peur & de la crainte à tous les Potentats & Estats de l'Europe, ne sceurent faire destourner les amys de la France de s'acheminer au Camp du Roy en Auignon,

1536.

Le Roy Ferdinand veut persuader les Suisses de n'enuoyer leurs gens de guerre au secours de la France.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

Memoires_024.jpg

où bon nombre de Suisses s'y rendirent, & le Comte de Furstemberg aussi auec ses Landsquenets: tellement que les François retranchez & campez entre le Rosne & la Durance par la prudence & sage conduite de leur Roy, sans impetuosité, & sans que l'Empereur desgainast son espee, enuoyerent en fumee les iactãces des Imperiaux, qui n'ayans accoustumé de boire des eaux du Rosne, dez qu'ils l'eurent veu rebrousserent vistement sur leurs pas auec l'Empereur, qui de cinquante mille hommes qu'il auoit au passage du Var quand il entra en Prouence n'en retrouua que vingt-cinq mille de reste quand il fut retourné à Genes, ayãt laissé les chemins de son retour couuerts de toutes sortes d'armes, de corps morts, de malades languissans, & de reliques tristes, deplorables, & honteuses à de si grands personnages de tous les endroits de l'Europe qui estoient accourus au partage de la Maison de France, dont la ruine leur auoit esté asseuree à cent pour cent par les Almanacs d'Italie.

Extraict d'vne Harangue du Chãcelier de Bellieure sur l'vtilité de l'Alliance de France & des Suisses. 1544.

En la Harangue que Monsieur le Chancellier de Bellieure fit au serment du renouuellement de l'Alliance des Suisses durant le regne du Roy Henry le Grand, pour tesmoignage du biẽ que ceste Alliance auoit apporté à la Frãce & aux Suisses, il dit: *Du viuant du Roy François de tres-glorieuse memoire, nous vismes en l'an quarante quatre toute l'Allemagne, le Pays-bas de Flandres, les Espagnes, & presque tous les pays d'Italie conuiurez à la ruine du Royaume de France, sous la conduitte de l'Empereur Charles quint, auquel s'estoit ioinct le Roy*

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

Memoires_025.jpg

Henry VIII. d'Angleterre. Le Roy François n'auoit lors autre amy, allié, ne confederé à son secours que la nation des Ligues, dont ayant fortifié ses armees, il fit donner, & gaigna la bataille de Cerisoles, s'opposa aux grandes forces que ledit Empereur auoit mises ensemble de toutes les parts de la Chrestienté; luy fit consommer son armee qui estoit entree en Champagne, & le contraignit de demander la paix qui luy fut depuis accordee à Crespy. Comme l'Alliance auec les Ligues a esté heureuse à la France, aussi il se peut dire que l'Alliance de nos Roys a porté ce bon heur à vostre nation que comme l'on a veu la France ioincte d'amitié & d'Alliance auec les Ligues, ny les Empereurs ny aucun Prince de leur Maison, ou autre, ont osé entreprendre de vous faire la guerre, bien qu'auparauant du temps de l'Empereur Maximilian premier & de ses predecesseurs, vous auez esté contraints pour la conseruation de vostre liberté de hazarder plusieurs batailles, dont la grace à Dieu la victoire vous est tousiours demeuree. Nous esperons & nous promettons moyennant la grace de Dieu que ce bon heur continuera de part & d'autre, si nous suiuons les sages Conseils & resolutiõs de nos bons peres, Nous tenans bien vnis & ioints ensemble, sans prester l'oreille à chose qui puisse apporter alteration ou reffroidissement à nostre Alliance, que nous conseruons soigneusement en la mesme foy sur laquelle elle a esté fondee, & la cultiuons par tous les bons offices qui se peuuent attendre de vrays & parfaicts amys alliez & confederez.

Bataille de Cerisoles.

Si ces preceptes, Nous tenans bien vnis & joints ensemble sans prester l'oreille à chose qui puisse porter alteration ou refroidissement à nostre Alliance, eussent tousiours esté suiuis, ny la France, ny les Suisses & les Grisons n'eussent receus tant de tra-

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

Memoires_026.jpg

uerses de leurs communs aduersaires, qu'ils ont enduré depuis quarante ans en çà.

La diuersité de la Religion s'estant introduite en France, sous le regne de Charles IX. elle contraignit & luy & le Roy Henry III. son frere & successeur, d'entrer en de grandes guerres ciuiles, où les despéses extraordinaires y espuiserent aussi tost les finances, & le peuple de France y fut par la longueur d'icelles en fin reduit à la pauureté; ce qui fit aussi tost naistre le desir au cœur de Philippes II. Roy d'Espagne, fils & vray successeur des desseins de l'Empereur Charles V. de se seruir du temps, pour diuertir & alterer en quelque forme ou façon que ce peust estre ladite Alliance auec les Suisses, & les Grisons: dequoy le sieur de Liuerdis Ambassadeur de France vers lesdits Suisses & Grisons, en donna lors plusieurs aduis au Roy Henry III. & principalement des practiques que les Ministres d'Espagne faisoient aux pays des Grisons, en l'an 1574. Voicy deux diuers memoires de l'Estat des Grisons, qu'il enuoya lors en France.

I.

1574. *De l'estat du pays des Grisons: par le sieur de Liuerdis Ambassadeur du Roy Tres-Chrestien en Suisse, & aux Ligues Grises.* 1574.

Deux memoires du sieur de Liuerdis l'vn sur l'estat des Grisons: & l'autre sur les Practiques que

N'APPAROISSANT en tout le pays des Grisons (quant à son assiette) que hautes montagnes & precipiteuses vallees, & en icelles, la roche viue & nuë, où quelques bois sauuages & pasturages sans rapport des choses

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

Memoires_027.jpg

ordinaires & necessaires au viure humain, que de quelques fruicts, & vn peu d'orge en quelques lieux, ne se faut esbahir si les hommes qui prennent naissance & nourriture en vn tel pays sont rudes, inconstans & mal traictables, comme il se peut iuger qu'ont tousiours esté les Grisons par les ruines & vestiges d'vn infiny nombre de chasteaux qui se voyent en tous les lieux habitables dudit pays, que ceux qui autresfois ont eu domination sur eux, faisoiẽt ez lieux plus montagneux, inaccessibles, & hors de tout plaisir & commoditez, ne regardans qu'à se garantir de la violence & impetuosité de leurs subjects : ce qui ne leur a toutesfois peu tant seruir qu'ils ne les ayent en fin tous exterminez ou chassez. Et s'il y en a aucuns qui y ayent encore retenu quelque superiorité, comme la Maison d'Austriche, l'Euesque de Coire, & la Maison Triuulce de Milan, elle est restrainte en peu de lieux, & en vne certaine telle quelle Iurisdiction criminelle, plustost imaginaire qu'effectuaire, d'autant que pour l'exercer ils ne peuuẽt deputer autres Iuges que les mesmes habitãs des lieux qui en vsent comme bon leur semble, & encores disent-ils ouuertement que s'ils ne se sentoient soulagez de la despense des executions & frais de Iustice, qui est payee par leurs susdits Seigneurs, ils ne le recognoistroient non plus en cela qu'en toutes autres choses.

De là est aduenu que quand lesdits Grisons se sont vendiquez la liberté, ils ont retenu le gouuernement le plus confus & populaire

les Espagnols faisoient pour auoir Alliãce auec eux & les diuertir de celle de France.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan